

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 363

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° AA L'article L. 421-1 A du code de l'environnement est abrogé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

À titre de simplification et pour éviter tout doublon qui nuirait à une gouvernance efficace en matière de biodiversité, le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage doit être intégré dans le Comité national de la biodiversité, qui est « l'instance d'information, d'échanges et de consultation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité ».